

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 168****18 février 2003****SOMMAIRE**

<b>AIG Financial Advisor Services (Europe) S.A., Bertrange</b> .....	<b>8033</b>	<b>bourg</b> .....	<b>8051</b>
<b>Alpha Consulting Holding S.A.</b> .....	<b>8032</b>	<b>Geholux Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8063</b>
<b>Aqua-Trans, S.à r.l., Merttert</b> .....	<b>8034</b>	<b>Geholux Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8064</b>
<b>ATR Special Engineering S.A.</b> .....	<b>8026</b>	<b>Geomak Holding S.A.</b> .....	<b>8057</b>
<b>Autoplex International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8031</b>	<b>Gerlux Group S.A.</b> .....	<b>8027</b>
<b>Barala S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8056</b>	<b>Goodlands Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8030</b>
<b>Bauinvest &amp; Development S.A.</b> .....	<b>8026</b>	<b>Goodlands Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8041</b>
<b>Bodhi Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8056</b>	<b>Hotelinvestments (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg</b> .....	<b>8042</b>
<b>Bodhi Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8056</b>	<b>Immobilvest S.A.</b> .....	<b>8032</b>
<b>BRE/Belvedere, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8029</b>	<b>International Tube Financing S.A., Luxembourg</b> .	<b>8062</b>
<b>BRE/Europe Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8028</b>	<b>International Tube Trading S.A., Luxembourg</b> .	<b>8061</b>
<b>BRE/Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8028</b>	<b>KG S.A., Ehlange</b> .....	<b>8018</b>
<b>BRE/Hatfield, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8035</b>	<b>LNG Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8036</b>
<b>BRE/Hemel, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8031</b>	<b>Lower Basin Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8033</b>
<b>BRE/Triangle Shareholder, S.à r.l., Luxembourg</b> .	<b>8030</b>	<b>Malvint S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8032</b>
<b>BRE/Triangle, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8031</b>	<b>Nautic Shipping, G.m.b.H., Luxembourg</b> .....	<b>8025</b>
<b>BRE/V.P., S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8030</b>	<b>Nautic Shipping, G.m.b.H., Luxembourg</b> .....	<b>8024</b>
<b>BRE/Vintners Place, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8029</b>	<b>Nexfin, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8020</b>
<b>BRE/Woking, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8034</b>	<b>Nexfin, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8036</b>
<b>Brixia International S.A.</b> .....	<b>8032</b>	<b>Nova Casa, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8036</b>
<b>Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Walferdange</b>	<b>8021</b>	<b>Nuova Era S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8020</b>
<b>Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Walferdange</b>	<b>8023</b>	<b>Octir International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8057</b>
<b>Cameros Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>8021</b>	<b>Octir International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8058</b>
<b>Cosec, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8033</b>	<b>Page Diffusion S.A.</b> .....	<b>8021</b>
<b>Cronos Luxembourg S.A., Strassen</b> .....	<b>8019</b>	<b>(The) Presidents S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>8019</b>
<b>Cronos Luxembourg S.A., Strassen</b> .....	<b>8019</b>	<b>SDI Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8046</b>
<b>Dalifin S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>8028</b>	<b>Shimal A.G.</b> .....	<b>8027</b>
<b>Demon S.A.</b> .....	<b>8026</b>	<b>Stella Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8035</b>
<b>Duemila S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8058</b>	<b>Stella Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8036</b>
<b>Duemila S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8058</b>	<b>Synstar Business Continuity Limited, England</b> ...	<b>8055</b>
<b>Effetre Investment &amp; Trading Company S.A., Lu- xembourg</b> .....	<b>8057</b>	<b>Tec-Lease, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8033</b>
<b>Equinox Management Company S.A., Luxem- bourg</b> .....	<b>8027</b>	<b>Tecna S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8031</b>
<b>Fidepar S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>8018</b>	<b>Therasan Holdinggesellschaft S.A., Luxembourg</b> .	<b>8033</b>
<b>Fidepar S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>8018</b>	<b>Toscane Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8059</b>
<b>Fidi Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8062</b>	<b>Tredegear Europe, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>8056</b>
<b>Finstra S.A.</b> .....	<b>8027</b>	<b>TrizecHahn Europe Properties, S.à r.l., Luxem- bourg</b> .....	<b>8026</b>
<b>Fulham S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8037</b>	<b>TrizecHahn Westend Plaza, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>8029</b>
<b>GE International (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg</b> .....		<b>Tulipano S.A., Luxembourg</b> .....	<b>8025</b>
		<b>Tursan Investissements, S.à r.l., Luxembourg</b> . . .	<b>8060</b>

**KG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, Zone Industrielle Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 63.179.

Les comptes annuels au 31 octobre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 90, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KG S.A.

P. Laplume

(04923/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**FIDEPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.297.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 29 novembre 2002 que:

*Délibération*

Le Conseil d'administration procède à la nomination de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhäusgen, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

L'administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour modification

Pour la société

Signature

Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04883/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2003.

---

**FIDEPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.297.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 novembre 2002 que:

*Délibération*

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant à Neuhäusgen

Administrateur: Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Maître Christian-Charles Lauer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes: FREECAP GLOBAL INC. avec siège social à Tortola (B.V.I.)

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:

Président et Administrateur-délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Pour modification

Pour la société

Le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04884/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2003.

---

**CRONOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.238.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRONOS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(04929/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**CRONOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.238.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a lieu le 24 décembre 2002 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, REUTER-WAGNER & ASSOCIES, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2002;

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

CRONOS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04930/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**THE PRESIDENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 56, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 84.903.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 7 janvier 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 10 janvier 2003, volume 873, fol. 83, case 2:

que la rubrique administrateurs est à modifier comme suit:

à biffer: Madame Marie-Antoinette Bertinelli, sans état, demeurant à L-4333 Esch-sur-Alzette, 2, rue Léon Thurm

à inscrire: Monsieur Stéphane Houssemand, maître-cuisinier, demeurant à Dudelange, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007.

La société est valablement engagée en toutes circonstances sous les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Stéphane Houssemand pour tout ce qui est en rapport avec le domaine de la restauration, et celle de Madame Romaine Turpel, pour tout ce qui concerne l'exploitation du débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Differdange, le 16 janvier 2003.

Pour réquisition

R. Schuman

Notaire

(05023/237/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**NEXFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

*Minutes of the Annual General Meeting of shareholder held on Wednesday, May 29th, 2002 at 12.00 noon*

Present: NEXFOR INC., as represented by Mr G. McMillan

In Attendance:

Mr B. Unsworth, Manager

Mrs N. Whipp, Manager

Mr M. Doolan, Manager

Mrs S. Infanger, Manager

Mr G. McMillan

Appointment of Chairman and Secretary

Mrs Whipp was appointed Chairman of the Meeting and Mrs Infanger agreed to act as Secretary.

Constitution of the Meeting

The Secretary noted that all the Shares of the Company were represented and thereupon the Chairman declared the meeting duly constituted.

Review and approval of previous minutes

The Shareholder reviewed and approved the previous Minutes of the AGM held on March 28th, 2001.

Appointment / Resignation of Managers

It was proposed and resolved to appoint Mr Glen McMillan as Manager of NEXFIN, S.à r.l. for an indeterminate period of time, effective immediately.

It was further resolved to accept the resignation of Mr Michael Doolan, effective immediately.

Adoption of Financial Statements for the period ended December 31st, 2001

The financial statements for the fiscal year ended December 31st, 2001 were approved as presented.

Appropriation of profit/loss

The profit for the period ending December 31st, 2001 was appropriated to the retained earnings.

Use of English language and Euro currency

It was agreed that the books and records of NEXFIN, S.à r.l. would be kept in the English language and in Euro currency.

There being no further business before the Managers, the meeting was adjourned.

Signature / Signature

Chairman / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05007/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**NUOVA ERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 75.207.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 décembre 2002*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001/2002 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

M. Federico Tralli, entrepreneur, demeurant à San Lazzaro di Savena (Italie), président;

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05103/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**CAMEROS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.766.

Les comptes annuels révisés au 30 septembre 2002 ont été enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 5, case 7 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2002.

Pour CAMEROS SICAV

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

J. Mossong / M. Berger

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(05004/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**PAGE DIFFUSION S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 67.788.

Der amtierende Verwaltungsrat hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.

Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.

Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05008/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 80.677.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.677, constituée suivant acte notarié du 15 février 2001, publié au Mémorial C numéro 804 du 25 septembre 2001, (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle à Walferdange (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle à Walferdange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) afin de le porter le capital social de son montant actuel de sept cent soixante mille euros (760.000,- EUR) à un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, chaque action, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription intégrale des actions nouvelles par l'actionnaire existant, la société S.C.I. ROLLINGER POTASCHBERG, une société civile avec siège social au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange, les deux autres actionnaires existants, ayant dans la mesure nécessaire, renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

3.- Libération entière de ces nouvelles actions émises par apport en capital de deux (2) immeubles, d'une contenance totale de 19 ares 57 centiares, les deux sis à Breinert, inscrits au cadastre de la commune de Biwer, section B de Boudler, sous les numéros:

a) 114/1619, lieu-dit «op der Knupp», place, contenance, 10 ares 99 centiares;

b) 114/1620, lieu-dit «op der Knupp», place, contenance 8 ares 78 centiares,

pour une valeur de marché estimée à deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros (245.875,- EUR).

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour lui donner dans les deux versions la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) chacune.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux cent quarante mille euros (240.000,- EUR) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de sept cent soixante mille euros (760.000,- EUR) à un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent quarante (240) actions nouvelles chacune avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des deux cent quarante (240) actions nouvelles, par l'actionnaire, la société:

S.C.I. ROLLINGER POTASCHBERG, une société civile immobilière, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

a) Monsieur Nico Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange;

b) Monsieur Marco Rollinger, indépendant, avec adresse professionnelle au 133, route de Diekirch, L-7220 Walferdange;

agissant en leur qualité d'associés et de gérants de la société civile immobilière S.C.I. ROLLINGER POTASCHBERG, avec pouvoir de signature conjointe.

Lesquelles personnes intervenantes, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., et ont déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société civile immobilière S.C.I. ROLLINGER POTASCHBERG, prédésignée, les deux cent quarante (240) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les mêmes personnes intervenantes ont déclaré libérer intégralement les deux cent quarante (240) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport en capital de la Société BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A. de deux (2) immeubles, d'une contenance totale de dix-neuf ares soixante-sept centiares (19 ares 67 centiares), plus amplement désignés ci-après:

#### *Désignation*

Deux (2) terrains sis à Breinert, inscrits au cadastre de la commune de Biver, section B de Boudler, et sous les numéros:

a) 114/1619, lieu-dit «op der Knupp», place, d'une contenance de dix ares quatre-vingt-dix-neuf centiares (10 ares 99 centiares);

b) 114/1620, lieu-dit «op der Knupp», place, d'une contenance de huit ares soixante-huit centiares (8 ares 68 centiares);

Contenance totale: dix-neuf ares soixante-sept centiares (19 ares 67 centiares).

Lesdits immeubles sont estimés, selon la valeur de marché à deux cent quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros (245.875,- EUR), ainsi que cela découle du rapport du réviseur d'entreprises, mentionné ci-après.

#### *Titre de propriété*

Les immeubles présentement apportés à la Société, appartiennent en pleine propriété à la société apporteuse, la société civile immobilière S.C.I. ROLLINGER POTASCHBERG, pour les avoir acquis de la société à responsabilité limitée IMMOGLOBAL, S.à r.l., avec siège social à Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1994, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 août 1994, volume 1389, numéro 114.

*Rapport de révision*

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le prédit apport a fait l'objet d'un rapport, établi en date du 19 décembre 2002 par le réviseur d'entreprises, Monsieur Sylvain Henzig, avec adresse professionnelle au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de la FIDUCIAIRE HENZIG & SCHERER, établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, lequel conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

En exécution du mandat qui m'a été confié dans le cadre de l'augmentation de capital de la société BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A. par apport d'éléments d'actif, je déclare que:

- a) la description de l'apport répond aux exigences de clarté et de précision;
- b) la méthode d'évaluation de ces éléments repose sur des critères valables;
- c) la valeur de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions créées en contrepartie;
- d) les droits respectifs des parties intéressées sont respectés.

S. Henzig

*Réviseur d'entreprises*

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé en même temps avec lui.

*Conditions de l'apport immobilier*

L'entrée en jouissance des immeubles ci-avant apportés est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A.

Les immeubles sont apportés en pleine propriété et dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales.

Les comparants certifient expressément au notaire instrumentant, sous base des pièces à l'appui, ce qui est valablement reconnu par le notaire soussigné, que les immeubles présentement apportés à la société BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., ne sont grevés d'aucune inscription quelconque.

Par conséquent il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques compétent est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

*Troisième résolution*

Suite à l'augmentation de capital qui précède, par apport desdits immeubles en capital de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la société:

**«Art. 5. Premier Alinéa.**

Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille trois cent quatre-vingt-dix euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Rollinger, J.-J. Scherer, N. Rollinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002, vol. 873, fol. 66, case 4. – Reçu 2.458,75 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2003.

J.-J. Wagner.

(05032/239/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BUSINESS CENTER STEINSEL B.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Walferdange.

R. C. Luxembourg B 80.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 janvier 2003.

J.-J. Wagner.

(05033/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**NAUTIC SHIPPING, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.

Im Jahre zweitausendundzwei, am einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg- Bonneweg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Stig Herman Sanne, Schiffseigentümer, wohnhaft in Langasse 142, 2 OG, 5424 Bad Vigaun (Österreich), hier vertreten durch Herrn Philippe Ponsard, Ingénieur Commercial, berufsmässig wohnhaft in L-1528 Luxemburg, 5, boulevard de la Foire, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 24. Dezember 2002,
- 2.- Frau Clara Else Sanne, Schiffseigentümerin, wohnhaft in Langasse 142, 2 OG, 5424 Bad Vigaun (Österreich), hier vertreten durch Herrn Philippe Ponsard, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 24. Dezember 2002.

Diese Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person, handelnd wie vorerwähnt und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigegeben.

Herr Stig Herman Sanne und Frau Clara Else Sanne, vertreten wie vorerwähnt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NAUTIC SHIPPING, mit Gesellschaftssitz in L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle, gegründet zufolge einer Urkunde des Notars Joseph Gloden, am 20. Dezember 2002, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Die Gesellschaft ist noch nicht beim Handelsregister Luxemburg eingetragen.

Diese Komparenten, vertreten wie vorgeannt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NAUTIC SHIPPING, haben den unterzeichneten Notar ersucht, ihre folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von siebenhundertzweiunddreissigtausendfünfhundert Euro (EUR 732.500,-) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) eingeteilt in achthundert (800) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) auf siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundert Euro (EUR 752.500,-) eingeteilt in dreissigtausendeinhundert (30.100) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu bringen mittels Ausgabe von neunundzwanzigtausenddreihundert (29.300) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Geschäftsanteile.

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen neunundzwanzigtausenddreihundert (29.300) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Geschäftsanteile, auszugeben.

*Zeichnung und Einzahlung*

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, erklären die neunundzwanzigtausenddreihundert (29.300) neuen Geschäftsanteile wie folgt zu zeichnen und voll einzuzahlen:

- Herr Stig Herman Sanne, vorbenannt, sechsundzwanzigtausendsiebenundsiebzig (26.077) neue Geschäftsanteile, mittels einer Übertragung an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NAUTIC SHIPPING von eintausendzweihundert (1.200) Aktien der Aktiengesellschaft schwedischen Rechts BREVIK SHIPPING AB, mit Gesellschaftssitz in Göteborg (Schweden);

- Frau Clara Else Sanne, vorbenannt, dreitausendzweihundertdreundzwanzig (3.223) neue Geschäftsanteile, mittels einer Übertragung an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NAUTIC SHIPPING von einhundertfünfzig (150) Aktien der Aktiengesellschaft schwedischen Rechts BREVIK SHIPPING AB, mit Gesellschaftssitz in Göteborg (Schweden).

Die erschienene Person, handelnd wie vorerwähnt, erklärt, dass der Wert der Einbringung aufgrund eines Schätzungsberichtes erstellt von der Gesellschaft BDO INTERNATIONAL AB, mit Gesellschaftssitz in Göteborg (Schweden) am 19. Dezember 2002 festgelegt wurde.

Eine Ablichtung dieses Schätzungsberichtes bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigegeben.

Daraufhin beschliessen die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, diese Zeichnung und Einzahlung zu genehmigen und Herrn Stig Herman Sanne, vorbenannt, sechsundzwanzigtausendsiebenundsiebzig (26.077) neue Geschäftsanteile und Frau Clara Else Sanne, vorbenannt, dreitausendzweihundertdreundzwanzig (3.223) neue Geschäftsanteile, als vollingezahlte Geschäftsanteile zuzuteilen.

Die Gesellschaft NAUTIC SHIPPING muss für die Durchführung aller Formalitäten betreffend die Übertragung der eintausenddreihundertfünfzig (1.350) Aktien der Gesellschaft BREVIK SHIPPING AB an die Gesellschaft NAUTIC SHIPPING, welche gegebenenfalls notwendig sein werden, sorgen.

Es geht aus zwei Übertragungsvereinbarungen, datiert auf den 24. Dezember 2002, unterzeichnet durch Herrn Stig Herman Sanne, Frau Clara Else Sanne und die Gesellschaft NAUTIC SHIPPING hervor, dass siebentausendsechshundertfünfzig (7.650) Aktien der Gesellschaft BREVIK SHIPPING AB an die Gesellschaft NAUTIC SHIPPING übertragen wurden.

Eine Ablichtung dieser Übertragungsvereinbarungen bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigelegt.

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft NAUTIC SHIPPING abzuändern, um der vorangegangenen Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Daraufhin, wird Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft NAUTIC SHIPPING nunmehr folgenden Wortlaut haben:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 752.500,- (siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 30.100 (dreissigtausendeinhundert) Anteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).»

*Erklärungen, Kosten, Bewertungen*

Da NAUTIC SHIPPING, gemäss der zwei Übertragungsvereinbarungen bereits im Besitz von 76,50% der Aktien der Gesellschaft BREVIK SHIPPING AB ist, ist sie nach der Sacheinlage der 1.350 Aktien der Gesellschaft BREVIK SHIPPING AB, bestehend aus 13,50% der Aktien der Gesellschaft, im Besitz von 90% der Aktien einer Gesellschaft, die ihren Sitz in der Europäischen Union hat, wobei die übernehmende Gesellschaft gleichfalls ihren Sitz in der Europäischen Union hat, fällt sie unter Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher eine Einbringungssteuerbefreiung vorsieht.

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben zu Lasten der Gesellschaft infolge der gegenwärtigen Kapitalerhöhung wird geschätzt auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, mit dem Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. Ponsard, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 15. Januar 2003.

T. Metzler.

(05048/222/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**NAUTIC SHIPPING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 janvier 2003.

Signature.

(05049/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**TULIPANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.659.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 octobre 1995, publié au Mémorial C n° 661 du 29 décembre 1995.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 septembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 749 du 12 septembre 2001,

dont le capital social de la société est fixé à trente-huit mille sept cent trente-quatre euros et vingt-sept cents (€ 38.734,27), représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 23 décembre 2002,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2003, volume 884, folio 60, case 10,

que la société dénommée TULIPANO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B n° 52.659,

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2003.

F. Kessler.

(05077/219/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**DEMON S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 45.798.

Der amtierende Verwaltungsrat hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 31. Dezember 2002 niedergelegt.  
 Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 31. Dezember 2002 niedergelegt.  
 Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 31. Dezember 2002.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05009/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BAUINVEST & DEVELOPMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 45.192.

Der amtierende Verwaltungsrat hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
 Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
 Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05012/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**ATR SPECIAL ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxemburg B 53.371.

Der amtierende Verwaltungsrat hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
 Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
 Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05013/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxemburg B 71.481.

*Resolution by the sole partner of the Company*

The undersigned:

TrizecHahn EUROPE S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,  
 having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

Being the sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, of the Company.

Has taken the following resolutions:

- to revoke Mrs Robin Campbell as Manager of the Company;
- to grant full discharge to Mrs Robin Campbell for her mandate;
- to appoint Mr Robert Wickham, residing at 1267 Cleaver Drive, Oakville, Ontario, Canada, L6J 1W2 as a new Manager of the Company for an indefinite period of time, in addition to Mr Peter Sidebottom and Mrs Nancy Whipp.

Done in Luxembourg, on October 17, 2002.

P. Sidebottom

*Director of**TrizecHahn EUROPE S.A.*

N. Whipp

*Director of**TrizecHahn EUROPE S.A.*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(05089/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**SHIMAL A.G., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 60.132.

Der amtierende Verwaltungsrat H.-J. Dupré hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05014/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**GERLUX GROUP S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 81.104.

Der amtierende Verwaltungsrat H.-J. Dupré hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05015/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**FINSTRA S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 69.388.

Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05016/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.581.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 décembre 2002**Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Claude Deschenaux décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 28 novembre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'Administration:*

MM. Pier Francesco Saviotti, président et administrateur-délégué;

Salvatore Mancuso, administrateur-délégué;

Francesco Arcucci, administrateur;

Claude Deschenaux, administrateur;

Lucio Velo, administrateur;

Carlo Santoiemma, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

ERNST &amp; YOUNG S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*un administrateur / un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05101/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BRE/EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 78.803.

*Assemblée Générale*

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 16 décembre 2002 de la société BRE/EUROPE, S.à r.l., que les associés, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/EUROPE, S.à r.l. en date du 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/EUROPE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05050/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BRE/EUROPE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 89.210.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/EUROPE FINANCE, S.à r.l. en date du 23 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/EUROPE FINANCE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05051/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**DALIFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.432.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 septembre 2002*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05102/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BRE/BELVEDERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.780.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/BELVEDERE, S.à r.l. en date du 6 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/BELVEDERE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05052/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 82.154.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l. en date du 15 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/VINTNERS PLACE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05053/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**TrizecHahn WESTEND PLAZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.  
R. C. Luxembourg B 78.510.

*Resolution by the sole partner of the Company*

The undersigned:

TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

Being the sole partner, acting in place of the general meeting of the partner, of the Company.

Has taken the following resolutions:

- to revoke Mrs Robin Campbell and Mr Robert Fryer as Managers of the Company;
- to grant full discharge to Mrs Robin Campbell and to Mr Robert Fryer for their mandate;
- to appoint Messrs Robert Wickham, residing at 1267 Cleaver Drive, Oakville, Ontario, Canada, L6J 1W2 and Bradley Unsworth residing at 11 Pasteurstraat, NL-1097 ER Amsterdam, Netherlands, as new Managers of the Company for an indefinite period of time, in addition to Mrs Nancy Whipp.

Done in Luxembourg, on October 17, 2002.

P. Sidebottom

*Manager of*

*TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l.*

N. Whipp

*Manager of*

*TrizecHahn EUROPE PROPERTIES, S.à r.l.*

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 577, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(05090/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BRE/V.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 83.241.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/V.P., S.à r.l. en date du 9 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/V.P., S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05054/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BRE/TRIANGLE SHAREHOLDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.797.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/TRIANGLE SHAREHOLDER, S.à r.l. en date du 9 août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/TRIANGLE SHAREHOLDER, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05055/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**GOODLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 61.649.

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders held in an extraordinary manner on December 16, 2002*

*Resolution*

The shareholders appoint the directors and the auditors for a new mandate expiring on the date of the annual general meeting approving the 2002 accounts as follows:

*Directors*

Mr. Thomas Grier Cochran, President, TREDEGAR FILM PRODUCTS CORPORATION, resident in Richmond, Virginia (USA), Director;

Mrs. Nancy Maddi Taylor, Vice-President, TREDEGAR CORPORATION, resident in Richmond, Virginia (USA), Director;

Mr. Rolando Luberti, President ALMA s.r.l., resident in Chieti (Italy), Director.

*Auditors*

MONTBRUN REVISION S.à r.l., 11, Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg

GOODLANDS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Director / Director*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05107/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BRE/TRIANGLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.471.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/TRIANGLE, S.à r.l. en date du 26 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/TRIANGLE, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05056/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BRE/HEMEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.987.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/HEMEL, S.à r.l. en date du 17 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/HEMEL, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05057/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 45.517.

—  
*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05065/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**TECNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 2, rue M. de Brabant.  
R. C. Luxembourg B 15.380.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(04972/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**ALPHA CONSULTING HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

H. R. Luxembourg B 49.924.

Der amtierende Verwaltungsrat hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
 Der amtierende Aufsichtskommissar hat sein Mandat mit sofortiger Wirkung zum 8. Januar 2003 niedergelegt.  
 Die Gesellschaft hat keinen Sitz mehr unter der Adresse 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxemburg, den 8. Januar 2003.

LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05011/782/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**IMMOBILVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.755.

*Contrat de domiciliation*

Le contrat de domiciliation conclu le 31 décembre 2001 entre la société anonyme IMMOBILVEST S.A. et la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été résilié en date du 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04950/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BRIXIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.204.

*Contrat de domiciliation*

Le contrat de domiciliation conclu le 31 décembre 2001 entre la société anonyme BRIXIA INTERNATIONAL S.A. et la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE ayant son siège social aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été résilié en date du 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04951/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**MALVINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.875.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2002, enregistré à Mersch, le 8 octobre 2002, volume 422, folio 70, case 3, que la société anonyme MALVINT S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 629 du 4 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 914 du 15 juin 2002, au capital social de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme MALVINT S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(05027/242/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**LOWER BASIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.569.

## EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 3 janvier 2003, a décidé de révoquer Monsieur Alessandro Buzzoni, administrateur de sociétés, demeurant à Guanzate/Como (Italie), de son mandat d'administrateur et de nommer en son remplacement, Monsieur Alfredo Serica, consultant, demeurant à Lugano (Suisse) aux fonctions d'administrateur, ce dernier étant affecté à la catégorie A avec pouvoirs de signature correspondants.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 95, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04956/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**COSEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 54.039.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(04973/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**TEC-LEASE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 65.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(04974/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 81.732.

Acte constitutif publié à la page 24530 du Mémorial C n° 512 du 6 juillet 2001.

Les comptes annuels au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(04999/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**THERASAN HOLDINGGESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 83.491.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 9 janvier 2003, suite à la démission de Monsieur Francisco Gerra comme administrateur, décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur démissionnaire. A été nommée en leur lieu et place:

Madame Sabine Kirsch, secrétaire, demeurant à B-6700 Arlon, 35, Chemin des Mines.

Son mandat se termine à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05092/268/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**AQUA-TRANS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6673 Mertert, 30, Cité Pierre Frieden.

H. R. Luxemburg B 43.198.

Im Jahre zweitausendundzwei, am neunten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

1) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2419 Luxemburg, 7, rue du Fort Rheinsheim,

hier vertreten durch Herrn Willem MacLeanen, Diplomkaufmann, wohnend in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, den 6. Dezember 2002, hier beigefügt,

alleinige Inhaberin der zweihundertfünfzig (250) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AQUA-TRANS, S.à r.l., mit Sitz in Mertert, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, im Amtssitze in Bettemburg, am 25. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 253 vom 28. Mai 1993, mit einem Stammkapital von 25.000,- DM eingeteilt in 250 Aktien zu 100,- DM.

2) Frau Dingena Ten Haaf, Geschäftsführerin, wohnend in NL-Westdorpe, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der genannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung AQUA-TRANS, S.à r.l.

Die Kompargenten ersuchten den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I) Die obengenannte Aktiengesellschaft DAIRO HOLDING S.A. erwarb zweihundertneunundvierzig (249) Anteile der Gesellschaft von der früheren Gesellschafterin Frau Dingena Ten Haaf, gemäss privatschriftlicher Abtretungsurkunde vom 31. Januar 2001, welche dieser Urkunde beigefügt ist, und ein Anteil von der Gesellschaft BEDWORTH LTD, mit Sitz in Tortola, British Virgin Islands, gemäss privatschriftlicher Übertragungsurkunde vom 5. Dezember 2002, welche dieser Urkunde beigefügt ist.

II) Die Gesellschafterin, sowie die Geschäftsführerin erklären diese Abtretungen namens der Gesellschaft gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 anzunehmen.

III) Sodann beschliesst die alleinige Gesellschafterin die Währung des Gesellschaftskapitals von DM in Euro abzuändern, sodass das Kapital umgewandelt wird von seinem jetzigen Betrag von fünfundzwanzigtausend Deutsche Mark (25.000,- DM) auf zwölftausendsiebenhundertzweiundachtzig Komma neunundzwanzig Euro (12.782,29 EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je einundfünfzig Komma dreizehn Euro (51,13 EUR).

IV) Infolgedessen beschliesst die alleinige Gesellschafterin Artikel 6.- der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsiebenhundertzweiundachtzig Komma neunundzwanzig Euro (12.782,29 EUR) und ist eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je einundfünfzig Komma dreizehn Euro (51,13 EUR).

Diese Geschäftsanteile werden alle von der Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-2419 Luxemburg, 7, rue du Fort Rheinsheim, gezeichnet.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten haben alle mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. MacLeanen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Januar 2003.

J.-P. Hencks.

(05020/216/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BRE/WOKING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxemburg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxemburg B 87.945.

*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/WOKING, S.à r.l. en date du 17 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/WOKING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05058/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BRE/HATFIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 85.558.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002*

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/HATFIELD, S.à r.l. en date du 20 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRE/HATFIELD, S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05059/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**STELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.234.

L'an deux mille deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding STELLA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.234, constituée le 9 octobre 2000 par acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 241 du 3 avril 2001,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration, prise en sa réunion tenue dans les bureaux de son siège social à Luxembourg, 27, avenue Monterey, en date du 9 décembre 2002; une copie certifiée conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social est fixé à deux cent cinquante-six mille euros (256.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cent soixante (2.560) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

II.- En vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- En vertu du même article cinq des statuts, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et à modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Le conseil d'administration, en sa réunion tenue dans les bureaux de son siège social, le 9 décembre 2002 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent cinquante-six mille euros (256.000,- EUR) à celui de cinq cent six mille euros (506.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

V.- Toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a supprimé dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et a accepté la souscription des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles par la société anonyme BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège à Luxembourg.

VI.- Ces deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par des versements en espèces.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

VII.- Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq cent six mille euros (506.000,- EUR), représenté par cinq mille soixante (5.060) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.700,- euros.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Plattner, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 62, case 7. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

J.-P. Hencks.

(05021/216/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**STELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.234.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

J.-P. Hencks.

(05022/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**NOVA CASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 129, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 63.686.

En date du 9 janvier 2003 Monsieur Domenico Tria a cédé à Monsieur Massimo Brancatelli ses 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée NOVA CASA, S.à r.l., prédésignée.

Il résulte après diverses cessions de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

- Monsieur Massimo Brancatelli: .....500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05064/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**LNG HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.610.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 743 du 14 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 et les comptes consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LNG HOLDINGS

Signature

(05098/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**NEXFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 76.427.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 578, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature.

(05091/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**FULHAM S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

### STATUTES

In the year two thousand two, on the sixth of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. ANGOSTAR LIMITED, having its registered office in 596 Kingsland Road, London E8 4AH, here represented by Mr Albert Aflalo, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a general proxy established on December 2, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Mr Albert Aflalo, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

#### Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of FULHAM S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

#### Title II.- Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and fifty-five thousand euros (155,000.- EUR) to be divided into five thousand (5,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

#### Title III.- Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 5.00 p.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2002.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. ANGOSTAR LIMITED, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	999
2. Mr Albert Aflalo, prenamed, one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	<u>1,000</u>

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
  - a) Mrs Joëlle Mamane, company director, residing in Luxembourg,
  - b) Mr Albert Aflalo, prenamed,
  - c) Mr Patrick Aflalo, company director, residing in Luxembourg.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:  
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ANGOSTAR LIMITED, ayant son siège social à 596 Kingsland Road, London E8 4AH, ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée le 2 décembre 2002.  
Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.
2. Monsieur Albert Aflalo, prénommé, agissant en nom personnel.  
Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FULHAM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 17.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. ANGOSTAR LIMITED, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. Monsieur Albert Aflalo, prénommé, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Albert Aflalo, prénommé,

c) Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 23, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(05196/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**GOODLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 61.649.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

GOODLANDS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Director / Director

(05110/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**HOTELINVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1136 Luxemburg, 13, place d'Armes.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwei, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitz zu Hesperingen.

Sind erschienen:

1) UBM REALITÄTENENTWICKLUNG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Wien, Österreich, eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien unter FN 100059x,

2) WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in Wien, Österreich, eingetragen im Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien unter FN 78485w,

beide hier vertreten durch Herrn Patrick Mischo, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund zweier Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt am 2. Dezember 2002,

welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparanten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben bleiben, zwecks Einregistrierung.

Die Komparanten, vertreten wie angegeben, erklärten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10 August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.**Art. 2.** Gesellschaftszweck sind alle direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen verbundenen Geschäfte. Diese können die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen beinhalten.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus Titeln jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel durch Übertragung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art entstehen, sie durch Kauf, Abtretung, Austausch oder auf sonst eine Weise verwerten oder veräußern, anderen Gesellschaften sämtliche Hilfen, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben. Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, welche notwendig sind zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.**Art. 4.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung HOTELINVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. an.**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann zu jeder Zeit in irgend eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 20.000,- festgesetzt, eingeteilt in 100 Anteile von je EUR 200,-.**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.**Art. 8.** Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile steht.**Art. 9.** Die Gesellschaftsanteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Generalversammlung der Gesellschafter ernannt werden. Die Gesellschaft hat maximal vier Geschäftsführer.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat gilt seine alleinige Unterschrift als bindend für die Gesellschaft; hat die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer wird sie nur verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur dann gefasst werden wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Geschäftsführer können auch per Telefon beraten und abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsführer auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, nach Beratung letzterer via Telefon oder anhand anderer Mittel. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst wenn ein oder mehrere Dokumente, welche den Be-

schluss beinhalten, von allen Gesellschaftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

**Art. 12.** Der oder die Gesellschaftsführer sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

**Art. 14.** Ausschließlich die Gesellschafterversammlung kann einen Generalbevollmächtigten ernennen. Ausschließlich die Gesellschafterversammlung kann Beschlüsse die den Erwerb und die Veräußerung von Beteiligungen oder die Belastung von Geschäftsanteilen, es sei denn, alle Geschäftsanteile werden von allen Gesellschaftern zu gleichen Bedingungen belastet, betreffen fassen.

**Art. 15.** Die Gesellschafterbeschlüsse gelten als gefasst wenn sie von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Jedoch begreift das erste Geschäftsjahr die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2003.

**Art. 17.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

**Art. 18.** Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 19.** Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

**Art. 20.** Die eventuelle Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, welche von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Entschädigung festlegt.

**Art. 21.** Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Stammkapital wird von den Gesellschaftern wie folgt übernommen und ganz in bar eingezahlt:

- UBM REALITÄTENENTWICKLUNG AG .....	50 Anteile
- WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG .....	50 Anteile
Total: .....	100 Anteile

so dass der Betrag von EUR 20.000,- der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.200,- EUR.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1136 Luxemburg, 13, place d'Armes.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf vier festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
  - Herr Dr. Franz Jurkowitzsch, wohnhaft in A-1130 Wien, Österreich, Einsiedeleigasse, 15;
  - Herr Mag. Karl Bier, wohnhaft in A-2500 Baden, Österreich, Gabelsbergerstrasse 18;
  - Herr Mag. Christian Fojtl, wohnhaft in A-3400 Klosterneuburg-Weidling, Österreich, Hauptstrasse 23;

- Herr Dipl.-Ing. Jürgen Pichler, wohnhaft in A-8010 Graz, Österreich, Rilkeweg, 7A.

Der amtierende Notar, welcher die deutsche Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Deutsch gehalten ist, gefolgt von einer französischen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und französischen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstufe des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) UBM REALITÄTENENTWICKLUNG, société anonyme, avec siège social à Vienne, Autriche, enregistré au registre des sociétés du tribunal de commerce de Vienne sous le numéro FN 100059x,

2) WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS, société anonyme, avec siège social à Vienne, Autriche, enregistré au registre des sociétés du tribunal de commerce de Vienne sous le numéro FN 78485w,

les deux ici représentées par Maître Patrick Mischo, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes de deux procurations sous seing privé délivrées le 2 décembre 2002,

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser ou mettre en valeur par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et accomplir toutes opérations se rattachant à son objet social et pouvant le développer.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de HOTELINVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de la part du gérant ou des gérants.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 20.000,- représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 200,- chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le nombre maximal de gérants est fixé à quatre.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

En cas de pluralité de gérants, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les gérants ne pourront délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée. Les gérants peuvent également délibérer et voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision des gérants peut également être prise par voie circulaire, après délibérations qui peuvent se faire par appel téléphonique ou tout autre moyen, et résulter d'un seul ou de plusieurs documents con-

tenant les résolutions et signés par tous gérants sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat vis-à-vis de la société.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives avec un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** L'assemblée générale des associés seule pourra nommer un fondé de pouvoir avec mandat général. L'assemblée générale des associés seule pourra décider d'acquérir et de vendre des participations ou de donner en garantie les parts sociales de la société, excepté dans les cas où cette garantie sera donnée par l'ensemble des associés dans des conditions identiques.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Dans le cas contraire, une deuxième assemblée générale des associés sera convoquée, dont notification sera donnée faite aux associés au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée, dont l'ordre du jour sera limité aux points à l'ordre du jour lors de la première assemblée et qui prendra les décisions collectives à la majorité simple des associés présents ou représentés. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts du capital social.

Le ou les gérants sont tenus de convoquer une assemblée générale des associés sur demande d'un seul associé, en annonçant par la même l'ordre de jour proposé par celui-ci, endéans une semaine à partir de la demande. La convocation se fait par le biais d'une lettre recommandée à adresser à chaque associé et contenant l'ordre du jour proposé. Cette notification sera donnée aux associés au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Le bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée des associés, après dotation du fonds de réserve. L'assemblée des associés peut toutefois décider de verser, même avant l'inventaire annuel, un dividende intérimaire aux associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

- UBM REALITÄTENENTWICKLUNG AG .....	50 parts sociales
- WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG .....	50 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

de sorte que le montant de EUR 20.000,- est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre.
3. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:
  - Monsieur Franz Jurkowsch, résidant à A-1130 Vienne, Autriche, Einsiedeleigasse, 15;
  - Monsieur Karl Bier, résidant A-2500 Baden, Autriche, Gabelsbergerstrasse 18;
  - Monsieur Christian Fojtl, résidant à A-3400 Klosterneuburg-Weidling, Autriche, Hauptstrasse 23;
  - Monsieur Jürgen Pichler, résidant à A-8010 Graz, Autriche, Rilkeweg, 7A.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue allemande, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue allemande, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Gezeichnet: P. Mischo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 23, case 11. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperingen, den 6. Januar 2003.

G. Lecuit.

(05197/220/252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

### **SDI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

#### STATUTES

In the year two thousand two, on the sixth of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. ELLERDINE LIMITED, having its registered office in 596 Kingsland Road, London E8 4AH, here represented by Mr Albert Aflalo, company director, residing in Luxembourg, by virtue of a general proxy established on November 29, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. Mr Albert Aflalo, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

#### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of SDI INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred and fifty-five thousand euros (155,000.- EUR) to be divided into five thousand (5,000) shares with a par value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Monday of June at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2002.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. ELLERDINE LIMITED, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares . . . . .	999
2. Mr Albert Aflalo, prenamed, one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	<u>1,000</u>

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
  - a) Mrs Joëlle Mamane, company director, residing in Luxembourg,
  - b) Mr Albert Aflalo, prenamed,
  - c) Mr Patrick Aflalo, company director, residing in Luxembourg.
- 3.- Has been appointed statutory auditor:  
MONTBRUN REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.
- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. ELLERDINE LIMITED, ayant son siège social à 596 Kingsland Road, London E8 4AH, ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée le 29 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Albert Aflalo, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SDI INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. ELLERDINE LIMITED, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. Monsieur Albert Aflalo, prénommé, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
  - b) Monsieur Albert Aflalo, prénommé,
  - c) Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 23, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(05198/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**GE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

## STATUTES

In the year two thousand two, on the fifth of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

GE ENERGY EUROPE BV, a company incorporated in the Netherlands, having its registered office Havelandseweg 8e, NL-6991 GS Rheden, The Netherlands  
here represented by Mr Ayzo van Eysinga, economic counsel, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on November 26, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Article»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2002.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

GE ENERGY EUROPE BV, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500.- EUR is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:

*Manager A:*

- Mr Teun Chr. Akkerman, economic counsel, residing in Hostert.

*Managers B:*

- Mr Steven Ritz, accountant, residing in Hamilton, Bermuda;
- Mr Mark Andrews, accountant, residing in Hamilton Bermuda.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

GE ENERGY EUROPE BV, une société de droits des Pays-Bas, ayant son siège social à Havelandseweg 8e, NL-6991 GS Rheden, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Ayo van Eysinga, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: GE INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

GE ENERGY EUROPE BV, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

*Gérant A:*

- Monsieur Teun Chr. Akkerman, conseil économique, demeurant à Hostert.

*Gérants B:*

- Monsieur Steven Ritz, comptable, demeurant à Hamilton, Bermuda;
- Monsieur Mark Andrews, comptable, demeurant à Hamilton Bermuda.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Eysinga, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 22, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(05199/220/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**SYNSTAR BUSINESS CONTINUITY LIMITED**

Siège social: GB England, Bracknell Berkshire.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 26 février 2002 que:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Stephen Hill, demeurant au 27 Bishops Drive, Wokingham, Berkshire, Royaume-Uni en tant que gérant des succursales belge et luxembourgeoise.

2. Le Conseil d'Administration nomme en tant que Gérant des Succursales Belge et Luxembourgeoise M. Dennis Thomas of Preswylfa, demeurant au 6 Fairlight Gardens, Four Marks, Alton, Hampshire, Royaume Uni (qui remplace ainsi M. Stephen Hill).

M. Dennis Thomas of Preswylfa est responsable de la gestion courante des Succursales Belge et Luxembourgeoise jusqu'à révocation de son mandat.

3. Le Conseil d'Administration décide de déléguer les pouvoirs suivants à M. Dennis Thomas of Preswylfa en sa qualité de Gérant des Succursales Belge et Luxembourgeoise pour la gestion courante:

- répondre à toute correspondance courante;
- représenter la succursale envers l'Etat, le gouvernement, les autorités cantonales et municipales, le registre de commerce et des sociétés, l'administration fiscale, l'autorité postale, les douanes, les services de téléphonie et d'autres services et autorités publics;
- signer des accusés de réception des courriers et colis envoyés à la société;
- représenter la succursale envers les organisations d'employés et le secrétariat social;
- coordonner la négociation de contrats et commandes d'achat ou de vente de matériels, équipements ou autres biens d'investissements, services et fournitures. Signer et accepter de tels contrats conformément à la délégation de pouvoirs reçue, à concurrence de £ 100.000,- (ou équivalent) pour les contrats clients et de £ 50.000 (ou équivalent) pour les engagements d'achat; signer, négocier et encaisser pour compte de la société des lettres de change, des chèques, des traites, des billets à ordre, et tous autres documents similaires conformément à la politique de la société précisant qu'une seconde signature est nécessaire pour le Mandat Bancaire («Bank Mandate»);
- revendiquer, collecter et recevoir des sommes d'argent, documents ou propriété de toutes sortes et signer en contrepartie des reçus;
- représenter la société en tant que demandeur ou défendeur dans des procédures contentieuses ou arbitrales; l'autorité d'engager la société étant limitée aux montants énoncés ci-dessus;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour exécuter les résolutions et les recommandations du Conseil d'Administration;
- procéder aux enregistrements nécessaires en relation avec les résolutions ci-dessus, y compris au Registre de commerce.

4. Le Conseil d'Administration décide de modifier le Mandat Bancaire («Bank Mandate») afin de refléter la nomination de M. Dennis Thomas of Preswylfa comme suit: M. Stephen Hill sera remplacé par M. Dennis Thomas of Preswylfa en tant que signataire «A».

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(05121/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**BARALA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 79.528.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 novembre 2002*

*Résolutions*

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange, pour l'exercice se terminant le 21 décembre 2001 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05104/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**TREDEGAR EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.649.

—  
*Extract of the minutes of the Board of Directors held on January 7<sup>th</sup>, 2003*

*Sole resolution*

The Directors resolve to grant to Mr. Rolando Luberti the powers to carry out all the acts concerning the daily administration.

Mr Rolando Luberti will be entitled to operate by means of his sole signature on the bank account n. 1612/83, with a SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., having its registered office at 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

TREDEGAR EUROPE, S.à r.l.

Signature / Signature

A director / A director

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05105/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BODHI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.510.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, en janvier 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2003.

*Signature.*

(05115/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**BODHI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.510.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, en janvier 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2003.

*Signature.*

(05116/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.941.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 septembre 2002*

*Résolutions*

L'assemblée révoque le mandat du Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001, AACO, S.à r.l., 43, Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour extrait conforme  
EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

*un administrateur / un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05106/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**GEOMAK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 83.468.

## EXTRAIT

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société GEOMAK HOLDING S.A. (Société Anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

*(Agent domiciliataire)*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05135/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.149.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires*

*tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 3 janvier 2003 à 10.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont le bénéfice net s'élève à EUR 310.314,51.

L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat au compte de report soit:

Report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2001 . . . . . - 2.150.249,41 EUR

Bénéfice de l'exercice au 31 décembre 2001 . . . . . 310.314,51 EUR

Report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2002 . . . . . - 1.839.934,90 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de réélire comme administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

*Signataires catégorie A:*

Monsieur Sergio Germanetti, administrateur-délégué et Président du Conseil, demeurant à Biella, Italie.  
Monsieur Federico Sella, employé privé, demeurant à Biella, Italie.

*Signataires catégorie B:*

Madame Sabine Perrier, Directeur Fondée de Pouvoir, demeurant à Thionville-Elange.

L'assemblée générale décide de réélire comme commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

Monsieur Alberto Rizzo, expert-comptable, demeurant à Biella, Italie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(04912/312/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**OCTIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.149.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Perrier

*Administrateur*

(04910/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**DUEMILA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 59.086.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Signature

*Un mandataire*

(05122/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**DUEMILA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 59.086.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 décembre 2002, que EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, a été élu comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplaçant COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

MM. Peter Benson, Lennart Stenke et Hans Christer Malmberg ont été réélus comme administrateurs de la société, de sorte que leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(05126/779/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**TOSCANE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 72.995.

## DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the sixth of December.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs Marilou Meijer, lawyer, residing in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of Mr Walter Matt, lawyer, residing at 11 Werderbergerweg, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

by virtue of a proxy given on December 2, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation TOSCANE FINANCE, S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 29, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 99 of January 28, 2000;

- that the capital of the corporation TOSCANE FINANCE, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty Euros (50.- EUR) each, fully paid;

- that Walter Matt has become owner of the shares and has decided to dissolve the company TOSCANE FINANCE, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Walter Matt, being sole owner of the shares and liquidator of TOSCANE FINANCE, S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of TOSCANE FINANCE, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Walter Matt, juriste, demeurant au 11 Werderbergerweg, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TOSCANE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 99 du 28 janvier 2000;

- que le capital social de la société TOSCANE FINANCE, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Walter Matt, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée TOSCANE FINANCE, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Walter Matt, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société TOSCANE FINANCE, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

– par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 janvier 2003.

G. Lecuit.

(05072/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 72.996.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the sixth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mrs. Marilou Meijer, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr Walter Matt, lawyer, residing at 11 Werderbergerweg, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

by virtue of a proxy given on December 2, 2002.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 29, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 99 of January 28, 2000.

- that the capital of the corporation TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty Euros (50.- EUR) each, fully paid;

- that Mr Walter Matt has become owner of the shares and has decided to dissolve the company TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr Walter Matt, being sole owner of the shares and liquidator of TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., declares:

– that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

– that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

– regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Marilou Meijer, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Walter Matt, juriste, demeurant au 11 Werderbergerweg, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 99 du 28 janvier 2000;

- que le capital social de la société TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Walter Matt, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Walter Matt, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société TURSAN INVESTISSEMENTS, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

– que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

– que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

– par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meijer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 janvier 2003.

G. Lecuit.

(05073/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

### **INTERNATIONAL TUBE TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.183.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 novembre 2002*

#### *Résolutions*

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer KPMG AUDIT, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 à la fonction de Commissaire aux Comptes/réviseur d'entreprises.

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05109/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**INTERNATIONAL TUBE FINANCING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.182.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 janvier 2003*

*Résolutions*

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05108/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

---

**FIDI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 20.371.

L'an deux mille trois, le dix janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FIDI HOLDING S.A. avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée sous la dénomination de ADMY S.A.H. aux termes d'un acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1983, publié au Mémorial C numéro 130 du 20 mai 1983, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 20.371.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 2002, publié au Mémorial C numéro 838 du 3 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne Jastrow, administrateur, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Fatima Zahra Rami, employée privée demeurant à Luxembourg,

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme SAFILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.  
Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présente.  
Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Jastrow, M. Bergami, F.Z. Rami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2003, vol. 884, fol. 73, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2003.

B. Moutrier.

(05170/272/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**GEHOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.322.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GEHOLUX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.322, constituée suivant acte reçu en date du 26 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 468 du 18 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 7 du 2 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Frontigny (France).

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nora Boulehaïs, employée privée, demeurant à Hayange (France).

Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 6.000 (six mille) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 330.000.- (trois cent trente mille euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2.- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Masson, N. Schroeder, N. Boulehais, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

M. Thyes-Walch.

(05171/233/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

**GEHOLUX HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

(05172/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.